

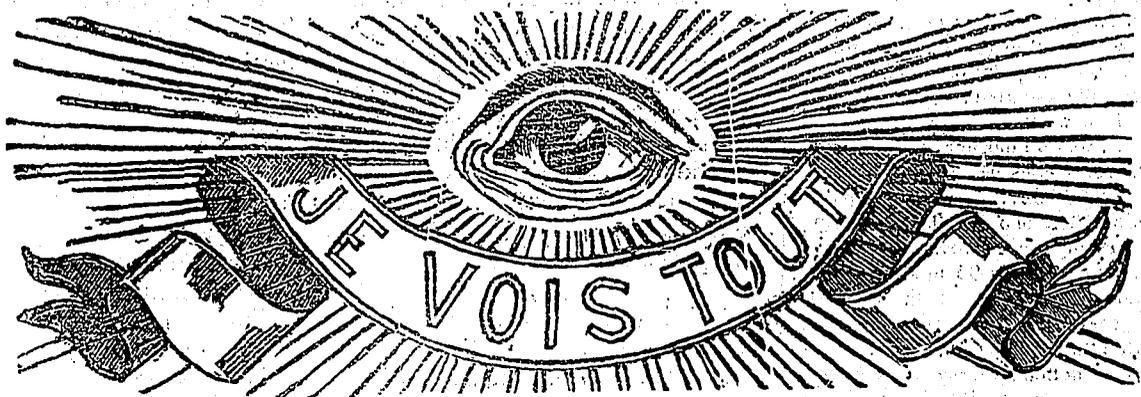
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

## LE CHARIVARI CANADIEN,

Paraitra le vendredi de chaque semaine.

### PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro, ..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

## QUEBEC.

VENDREDI, 16 OCTOBRE 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Flagiaire.

### LA CONFEDERATION.

*Ninum ne crede coloris :  
Il ne faut jamais juger le bois  
par l'écorce.*

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE  
IMPOSEE.

[ Suite. ]

### Les Senateurs.

En bien, les protestants ne voulurent pas de cette réciprocité de garanties, ils voulaient bien des garanties pour eux et ne voulaient pas en donner aux autres.

Les ministres, placés dans l'alternative ou de refuser cette vulgaire et commune justice, ou de retirer leur bill Langevin, aimèrent mieux adopter ce dernier parti que de prendre une position franche et

équitable envers les deux minorités.

Ils supprimèrent donc le bill Langevin, mais avec l'arrière pensée de faire, en Angleterre et derrière les représentants du peuple canadien, ce qu'ils n'osaient faire devant lui, et ils se rendirent en Angleterre et introduisirent dans l'acte de la Confédération la garantie qui doit protéger les protestants dans le Bas-Canada, laissant les Catholiques du Haut-Canada à la merci de la majorité protestante.

On dira peut-être que le droit d'appel, donné aux minorités, appartient aux catholiques du Haut-Canada comme aux protestants du Bas-Canada, mais ce droit d'appel, sérieux et protecteur pour les protestants en Bas-Canada, est un mensonge et un leurre pour les catholiques du Haut-Canada.

Les protestants peuvent sérieusement se plaindre à la Chambre Fédérale, composée pour les trois quarts de protestants, mais il est ridicule de vouloir forcer les catholiques à en appeler d'une décision rendue par une Chambre protestante à une autre chambre également protestante.

Des personnes qui repoussent comme une injure l'imputation de se mêler à la politique, ont eu devoir féliciter les auteurs de cette magnifique garantie pour les catholiques du Haut-Canada, mais le sentiment public a vu, clair comme le jour, que le fanatisme politique aveuglait ceux qui acclamaient une trahison aussi manifeste que celle-là, et les protestations d'abandon de la politique, de la part de ces personnes, se trouvent irrévocablement jugées par leurs actes.

Ce qui rend cette trahison plus odieuse, c'est qu'avant le vote définitif sur les constitutions locales, le procureur-général Cartier, interpellé en chambre par M. Cauchon, déclara publiquement, et à plusieurs reprises, que le gouvernement ne consentirait pas à ce que l'on changeât les projets de constitution adoptés par les chambres surtout à l'endroit de la question d'éducation, sans les soumettre de nouveau au parlement. C'est quelques jours seulement, après cet engagement qu'il s'enten-

dit avec M. Galt pour faire modifier en Angleterre le projet de constitution de manière à accorder aux protestants du Bas-Canada ce qu'ils demandaient et laisser les catholiques du Haut-Canada sans protection ni garantie.

En 1863, le ministère Macdonald. Sicotte avec cinq votes seulement de majorité, a pu faire passer une mesure pour faciliter aux catholiques le maintien des écoles séparées, et MM. Cartier, Chapais, Langevin et Belleau, avec une immense majorité, n'ont pas eu le courage de faire rendre justice aux catholiques du Haut-Canada, et en violation de leur parole solennellement engagée, ils ont eu recours à un faux-uyant, pour accorder aux protestants du Bas-Canada ce qu'ils refusaient aux catholiques.

Il y a plus : c'est que pour en venir là, ils soumièrent tous les catholiques du Bas-Canada et leur système d'éducation au gouvernement central et à la Législature fédérale qui seront composés en grande majorité de protestants.

Il n'y a pas d'expression assez fortes pour flétrir une pareille conduite.

Une Armée Permanente. L'une des premières conséquences de la Confédération, de l'aveu même de ses auteurs, sera l'établissement et le maintien d'une armée permanente, d'une marine et de fortifications sur une grande échelle. Suivant plusieurs des partisans du nouveau régime, la Confédération ne pourrait même pas exister sans une armée permanente. Qu'elle soit nécessaire ou non, il suffit de savoir que c'est l'intention bien arrêtée des auteurs du régime nouveau de nous imposer ce système ruineux et odieux.

Pas plus tard que le 28 juin, 1867, la *Minerve* publiait, sans la désavouer, une correspondance qui, tout en reconstruisant l'échafaudage déjà croulé de lui-même de la thèse de M. McGee, fixait, comme d'autres l'avaient fait ailleurs, le chiffre de notre armée permanente à 10,000 hommes.

Avec ces 10,000 hommes, on peut, d'après nos stratèges canadiens, supporter le premier assaut des Etats-Unis et donner le temps à notre peuple soldat d'arriver

à la reconquête.

De deux choses l'une: ou ceux qui tiennent ce langage sont des fous, ou ils croient s'adresser à une population d'imbéciles.

La population des deux Canadas, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Écosse était, lors du dernier recensement de 3,090,561. Celles des États-Unis était en 1860 de 3,738,321. Si notre population est aujourd'hui de 3,500,000 âmes ainsi qu'on le répète tous les jours, celle des États-Unis doit dépasser 25 millions. Durant la guerre civile, les deux armées, alors ennemies, mais aujourd'hui réunies contre toute attaque extérieure, dépassaient un million et demi d'hommes, sans compter une marine comme l'Angleterre n'en a jamais eu de plus effective.

(A continuer.)

### Coups d'épingles à droite et à gauche.

—ooOoo—

Il n'est pas absolument nécessaire d'être lion pour flâner dans la rue St. Jean. La preuve, c'est que votre serviteur, Roger Bontemps, — lequel se prétend tout bonnement de la race humaine, — s'y risque parfois.

Or comme le cher homme est essentiellement curieux et observateur, il n'a pas manqué de faire une foule de réflexions.

Entre autres choses, il a entendu la conversation suivante entre deux dandys de la plus belle venue, — un employé du Gouvernement et un commis :

— « Dis donc, mon cher, sais-tu que voilà l'automne? »

— Si je ne le savais pas, ma bourse serait là pour me l'apprendre.

— Oui-dà! *I don't understand*.....

— C'est pourtant bien clair. Il va me falloir renouveler ma garde robe d'un bout à l'autre.

— Tiens, c'est vrai. Mais voilà bien une préoccupation! Tu tireras un peu plus fort sur les cordons de la bourse gouvernementale!

— Oui, une bourse bien remplie, celle-là! qui ne verse dans ma poche que quinze cents misérables piastres par année. Et quand je pense que je travaille au moins deux grosses heures tous les jours pour un gouvernement aussi chiche!

— Et moi donc, qui n'ai que mille piastres pour courir du matin au soir dans les rues et collecter les comptes de mon boss.

— Dans ce cas, il doit avoir une foule de débiteurs dans la rue St. Jean, ton boss, car je t'y vois toutes les après-midi,

— Est-il bon un peu, ce malin de B.... Faut-il pas se reposer de nos laborieuses fatigues et vivre un brin!

— Mais je suis loin *my pet*, de vouloir dire le contraire. En te condamnant, je verserais également le blâme sur moi-même..... et je suis trop fin pour cela. Entre-nous, John, les plus bêtes dans tout ce tripotage sont ceux qui payent.....

Mais le commis John n'écoutait déjà plus son ami.

Il s'était redressé comme mû par un ressort, avait passé la main dans ses cheveux, incliné son chapeau sur l'œil droit, frisé sa petite moustache, jeté un coup d'œil rapide sur sa personne,.... puis pris les devants, tout en se meurtrissant la cuisse de sa badine.

La cause de tout cela était une jeune et jolie brunette, aux allures pimpantes, à physionomie passablement effrontée et armée d'une toilette extravagamment à la mode, qui s'avançait, sur le trottoir opposé, à environ un arpent, des promeneurs.

Roger Bontemps vit le commis lion, lorsque la jeune femme passa, saisit son chapeau, l'enleva de sa tête et le porta à droite, à bras tendus, avec une si grande vitesse qu'il n'en augura rien de bon.

En effet, par malheur, la main du galant commis, au lieu de rencontrer le vide, heurta une magnifique vitrine d'orfèvre et la mit en pièces.

Ce fut une scène.

La jeune femme se sauva en riant; l'employé du gouvernement faillit crever de rire; les badauds rirent.... tout le monde rit!....

Deux hommes seulement ne riaient pas: c'étaient le commis blessé assez sérieusement, et l'orfèvre, propriétaire de la vitrine.

— Tu vas me le payer, mon m....., hurlait l'homme!

— Mais, monsieur, c'est en saluant.....

...répondait le lion, tout piteux.

— A-t-on jamais rien vu de pareil?... en saluant! Me prenez-vous pour un fou, mon jeune fat? reprenait l'homme.

— Quand je vous le dis, monsieur. Demandez à mon ami. Pourquoi faut-il aussi que les magasins soient si près des trottoirs? exclamait le lion.

— Si tu disais encore que les trottoirs sont trop près des maisons! Mais ce n'est pas tout ci, tout ça, paye, ou je te mène à la station. Et de plus, je garderai ton chapeau qui est tombé parmi mes bijouteries.

Cette menace décida le malheureux. Il tira de sa poche deux billets de cinq piastres et les donna au persévérant orfèvre, tout en murmurant à mi-voix :

— Hélas! monsieur, vous m'enlevez là une des plus belles paires de pantalons qui se fussent jamais vus dans Québec... C'est égal, je gratterai plus fort le fond du tiroir!

— Oui, gratte, jeune imbécile, se dit en lui-même Roger Bontemps; tu feras là une moisson plus ample que je n'en ferais en fouillant le tiroir de ta cervelle.

Et il s'attacha aux pas d'un autre groupe.

Par un singulier caprice du hasard, dans cet autre groupe, composé de trois personnes, il se trouvait y avoir encore un employé du gouvernement.

— Que diable! se dit Roger Bontemps, vais-je donc toujours naviguer dans les eaux parlementaires? J'ai beau diriger ma barque de tous côtés, tous les vaisseaux que je rencontre portent le pavillon de l'autorité. C'est à en atraper la colique..... d'argent!

Cet heureux hébergé de la Puissance, par l'entremise du canal de la Trinité, lectrices, vous le connaissez toutes.

A toutes, il vous a plus ou moins conté fleurette; il a plus ou moins effeuillé des marguerites dans les délicieux jardins de votre cœur, — jardins aux bosquets odorants, aux allées ombreuses, aux labyrinthes disc. ets, où l'on se perd plus souvent qu'on ne retourne!.....

M. O'Brien (car à ce portrait vous l'avez déjà reconnu, sans doute!) campé fièrement sur ses volumineuses hanches, en tenu de rigueur, le longnois coquettement posé en travers de l'ouverture de sa cavité orbitaire, — M. O'Brien avait l'air d'être engagé avec ses amis dans une discussion du plus haut intérêt. Mais Roger, qui le connaît intimement, ne se laissant pas prendre à ce flux de paroles, s'aperçut fort bien que le terrible pointour faisait plus de cas des demoiselles qui passaient, que de la discussion entamée,

— S'il fait l'homme d'affaires, se dit-il, c'est pour se donner du chic."

En effet, arrivé dans un endroit fréquenté, maître O'Brien n'avait guère le temps que de saluer à droite et à gauche.

Par bonheur, il ne cessa pas de vitres et se contenta de défigurer cinq ou six passants inoffensifs,



LE MINISTÈRE ESSAYANT DE FAIRE SECHER SON LINGE SALE. LA CORDE N'EST PAS ASSEZ LONGUE.

Les autorités devraient voir à cela et faire adopter à nos lions un autre système de salut.

Autrement, qu'ils ne portent pas de chapeaux, s'ils tiennent à leurs coutumes.

Notre peau avant tout, que diable !

Roger Bontemps vous en conterait bien d'autres, lectrices et lecteurs, mais pour aujourd'hui il se repose sur ses lauriers.

ROGER BONTEMPS.

#### Go ahead

Nous avons pris des arrangements avec la Dominion Telegraph Company et nous aurons au Bureau du Chairvari une station de télégraphe, où aboutiront des fils de toutes les parties du monde.

Nous aurons pour premier poteau de télégraphe le corps de notre ami le grand Brassard qui sera placé comme suit : Son pied droit reposera sur le quai de la Compagnie du gaz, et son pied gauche sur l'asile des aliénés, à Beauport. Son bras droit s'étendra vers St. Roch, de manière à ce que sa main repose dans notre atelier ; sa main gauche tiendra un tuyau aspirateur dont une extrémité partira de la brasserie de McCallum, et dont l'autre extrémité lui servira de suoir.

C'est à un bien-aimé ministre des Travaux Publics de la Puissance du Canada, l'Honorable Chapais, que nous devons l'initiative prise en faveur de cette entreprise gigantesque, qui doit à jamais immortaliser notre feuille, et lui donner la palme sur tous les autres journaux publiés en Canada.

Le gouvernement de la Province de Québec a acheté le casque de Langevin pour en faire un Express de chemin de fer destiné uniquement au transport des ministres de Québec à Outaouais. Pour dédommager M. Cauchon de n'avoir pas été nommé commissaire du chemin de fer intercolonial, ce M. a été nommé

commissaire pour la construction d'une nouvelle voie ferrée pour le dit casque ainsi converti en Express.

Nous avons reçu de Montréal une correspondance signée *Lanternier*. Comme elle est longue, et que l'abondance de matières nous empêche de la publier telle qu'elle est, nous prenons la liberté d'en faire quelques extraits par ci par là, espérant que notre correspondant Montréalais aura la bonté de ne pas s'en formaliser et voudra bien continuer à nous mettre au courant de ce qui se passe dans la capitale commerciale du Canada.

Parlant de la troupe de Bateman, notre correspondant dit :

À la dernière troupe d'opéra de Bateman, troupe qui nous a écorché les oreilles pendant toute une longue semaine, on remarquait à la représentation M. M. Guéremont, Royal et plusieurs autres personnages assez marquants dont je n'ai pas les noms présents à la mémoire, mais qui ne perdent rien pour attendre.

Ces messieurs, et principalement le premier, étaient sortis la veille de l'ouverture de l'opéra afin d'avertir leurs connaissances de ne pas assister aux représentations parce qu'elles étaient extrêmement immorales et qu'en conséquence, elles avaient été prohibées aux fidèles par Mgr. de Montréal, qui avait écrit une lettre pastorale à cet effet.

Ce qu'il y a de malheureux, c'est que malgré cette défense et malgré les conseils qu'ils donnaient aux autres, ils n'ont pu eux-mêmes résister à la tentation de braquer leur lunette d'opéra sur Mlle. Tostée et ses acolytes.

Braves gens !

Notre correspondant nous dit que :

Les journaux anglais ne sont pas contents du tout de ce qui s'est passé au tir de La Prairie.

Ce qui les met en fureur, c'est d'avoir été forcé d'avaler le contenu d'un gobélet en l'honneur du ministre de la milice avant d'en vider

un autre en l'honneur de notre Souverain.

C'est très-impoli, sans doute, mais tout change ici bas, et à Montréal, on se permet de passer un barronet avant une reine.

Nous nous promettons de revenir sur cette correspondance sur notre prochain numéro.

Un nouveau Bureau de Poste vient de s'ouvrir dans la rue St. Joseph, à St. Roch. Le besoin d'un semblable établissement se faisait depuis longtemps sentir dans notre populaire faubourg, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement a eu la bonne idée de satisfaire le désir qu'avaient les citoyens de St. Roch d'avoir un tel établissement dans leur faubourg.

M. Philius Huot, notaire, est chargé de la direction de ce nouveau bureau.

Nous sommes certains qu'il saura remplir cette charge avec honneur et distinction.

#### A NOS CORRESPONDANTS.

Une correspondance signée: G. de Flataquet, est remise au prochain numéro, faute de place.

Nous venons de recevoir de Phosphore Moustique le compte-rendu de la dernière assemblée des Pointeurs, tenue à la salle de Musique,

Nous le publierons sur notre prochain numéro.

Une correspondance signée *Argus* ayant rapport aux chars urbains, est remise au prochain numéro.

Une Caricature sera donnée sur le sujet.

**Un duel.**

Notre Editeur a reçu, au commencement de cette semaine, la communication suivante, qui ne manquera pas de faire une immense sensation parmi les pointeurs du monde entier et, surtout, parmi les amis des Messieurs dont il est question.

Il s'agit d'un duel.  
Voyez plutôt.

Québec, 12 Octobre, 1868.

Mon cher Guérard,

Dites donc à vos impayables rédacteurs d'annoncer sur le *Charivari* un duel qui doit avoir lieu entre le maire Lemesurier et Hector Verret, au sujet d'un plat de croquignoles que la Dulcinée de la rue Grant aurait envoyé à Verret. Lemesurier prétend que c'est lui qui paie les croquignoles, et il ne veut pas que Verret en mange.

Qu'ils disent que le duel doit avoir lieu la semaine prochaine sous la fenêtre de la Dulcinée, à sa résidence rue Grant.

Les témoins de Lemesurier sont Abdon Oété et William Michaud, et ceux de Verret, l'honorable Joseph Cauchon et P. G. Huot.

Les témoins en sont à s'entendre sur le choix des armes et le jour du combat.

A.DI.

M. Suzor, avocat de cette ville, s'est rendu dimanche dernier à la Pointe-Lévis, afin de plaider la cause d'un orgue fabriqué par M. Beaudoin.

Il paraît que les Lévités ne trouvaient pas que cet orgue, qu'on leur proposait d'acheter pour leur église, était bon et ils ne voulaient pas profiter des bonnes conditions que leur offrait le fabricant. M. Suzor, qui s'y connaît en fait d'orgues, soutenait, *mordicus* que l'orgue était bon, et que les citoyens avaient tort de refuser l'offre de M. Beaudoin.

Ces causes-là ne vous appartiennent pas, messieurs les avocats, car, sans *blagues*, nous pouvons affirmer que vous êtes plus experts en fait de notes financières qu'en notes musicales.

Vraiment, messieurs les Pointeurs de la Haut-Ville, vous êtes complètement vaincus par un nouvel établissement qui vient de se former..... Comment, vous ne savez pas où? vous ne devinez pas où? M. P. J. E. Chabot a pu tourner ses regards avides de beautés!

Vous me surprenez, et si je m'écouteis, je ne vous dirais pas que c'est sur notre belle rivière St. Charles, à bord des goélettes, surtout celle d'un certain capitaine Tremblay que ce monsieur lorgne sa nymphe (c'est une nymphe, car elle vit plutôt sur l'eau que sur la terre.)

Imaginez-vous un jeune homme brun trop brun même, grand, portant moustache, impériale, et nez: tout cela très long, ce qui allonge encore sa figure mince déjà trop longue. Imaginez vous le, dis-je, se promenant sur les quais, jetant des regards inquisiteurs autour de lui et demandant aux passants: "Auriez vous la bonté de me dire si la goëlette du capitaine Tremblay est arrivée? et vous, avouerez vous mêmes que jamais vous n'auriez pu en faire autant."

**Nomination.**

La *Minerve* chante Hosannah! le *Nouvel-Monde* crie, le *Pays tonne*, le *Canadien* se fâche, le *Courrier du Canada* lève les yeux au ciel, le *Journal de Québec* grogne et l'*Evènement* bat des mains.

Et tout cela, à propos de la nomination de M. Brydges!

Les uns approuvent ce que les autres blâment.

Tous ces journaux, à l'exception de la *Minerve* et de l'*Evènement*, s'opposent à cette nomination, tandis que ces derniers se montrent très-satisfaits du choix des Ministres, sous le prétendu prétexte que nous n'avons pas de Canadiens-français capables de remplir cette charge.

Allons donc, divine *Minerve* et heureux *Evènement*, continuez-vous à soutenir cette chose, lorsque nous vous dirons que nous connaissons un canadien capable de remplir cette charge avec plus de capacité et d'éclat que tous les Brydges de la terre?

Cet homme, vous le connaissez tout aussi bien que nous: c'est Hilarion Blanchet, Hilarion II, le grand Hilarion!

Messieurs les Ministres, à présent que vous avez l'homme, réparez l'injustice que vous avez commise envers nos compatriotes, en appelant notre candidat à remplir l'emploi que vous destinez à l'ex-directeur du Grand-Tronc!

**Arrivée.**

L. P. Falardeau, notaire privé, est arrivé d'Europe mardi dernier.

Il a été reçu au débarcadère par les membres de la société St. Jean Baptiste de St. Sauveur qui, par l'organe de leur vice-président, ont exprimé au célèbre orateur toute la satisfaction et le plaisir qu'ils ressentent de revoir au milieu d'eux ce lui qui présidait avec tant de majesté et de grâce les séances de leur société.

M. Falardeau a daigné répondre, avec un rare bonheur, aux félicitations que lui adressaient les membres de la société et il a pu prouver encore une fois qu'il était toujours l'éloquent Falardeau!

Après avoir serré la main de tous les amis qui étaient venus à sa rencontre, M. Falardeau a pris le chemin de sa demeure en compagnie de Messieurs F. Bélanger et G. Paquet, qui jouaient de la bombarbe.

La société St. Jean Baptiste venait ensuite.

Léopold est toujours garçon.

**DEVRONT PARAITRE BIENTOT.**

*Je suis plus propre à faire un encanteur qu'un ferblantier*, par Jean Giguère, ferblantier, rue du Pont.

*Je suis brave seulement lorsqu'il s'agit de ma nationalité*, par Valière, commis chez Bilodeau, cordonnier.

*Il n'y en a pas comme nous pour allier les filles de la campagne dans le magasin de notre bourgeois*, par Beaumont et Talbot, commis chez J. Turcotte,

*Biographie de M. Cauchon*, par Hector Verret.

*Les amours de Gamache*, par François Bélanger de St. Sauveur.

*Mon beau capot d'hiver*, par Félix Fortin, dit Gros Major, cordonnier.

*Je m'habille en velours pour faire l'amour* par Jean Paradis, dit la P...., commis chez G. Levêque, Rivière du Loup (en bas.)

*Il n'est personne qui plaise plus aux belles fillettes de St. Michel que moi*, par Ju les Poltquin élève de l'école militaire.

*N'ai-je pas obtenu un diplôme d'école élémentaire?* par le même.



**PROVINCE DE QUEBEC.  
CHAMBRE DU PARLEMENT  
BILLS PRIVÉS.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

**LE CHARIVARI CANADIEN**

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabacconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Hollivell, vis-à-vis le Bureau ed Poste; aussi à notre bu reau, No. 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Depot de Hauser Fulton, rue Rideau.